



Liste des produits à usage domestique contenant du bore/de l'acide borique dont l'homologation est révoquée

Le 22 juillet 2016, Santé Canada a publié la [décision de réévaluation portant sur les utilisations en milieu commercial et résidentiel des pesticides contenant de l'acide borique et ses sels \(bore\)](#). Au cours des deux prochaines années, un certain nombre de pesticides contenant de l'acide borique destinés à une utilisation à l'intérieur et autour des maisons seront graduellement éliminés du marché. Ces produits se présentent sous forme de poudre ou d'autres formulations qui peuvent causer un risque possible de surexposition pour les Canadiens.

L'homologation des autres utilisations de pesticides contenant de l'acide borique est maintenue au Canada, et comprend de nouvelles exigences d'étiquetage plus contraignantes afin de mieux protéger la santé de la population canadienne. Les modifications exigées aux étiquettes des produits doivent être apportées avant le 22 juillet 2018. Ces modifications concernent notamment les points d'appât scellés et les traitements localisés faisant appel à des formulations en gel dont le degré d'exposition beaucoup moins élevé est jugé acceptable.

Santé Canada avise les Canadiens **de ne pas utiliser à l'intérieur et autour de leurs propriétés des pesticides qui contiennent de l'acide borique dont l'homologation a été annulée après leur date d'expiration**. De plus, les Canadiens devraient envisager d'utiliser des produits de remplacement d'accès facile pendant la période d'abandon graduel de ces pesticides. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'élimination sans danger des produits antiparasitaires, veuillez consulter votre gouvernement provincial ou territorial.

Santé Canada rappelle à la population canadienne de ne jamais préparer de [pesticides faits maison](#) comportant de l'acide borique ou du bore comme ingrédient.

Voici le calendrier d'abandon de ce type de produit :

- Dernière journée de vente au détail : 22 juillet 2018
- Dernière journée d'utilisation permise (échéance de l'homologation) : 22 juillet 2019

Liste des produits à usage domestique contenant du bore dont l'homologation est révoquée

- [Aerokure tue-fourmis liquide](#) (N° d'homologation 30037)
- [Canadian Shield](#) (N° d'homologation 28298)
- [Choix Écolo Docteur Létal appât granuleux D](#) (N° d'homologation 28922)
- [Ecosense éliminateur de fourmis liquide Ant-B-Gon](#) (N° d'homologation 30014)
- [Genbor RTU-2](#) (N° d'homologation 28155)
- [Green Earth Homecare poudre destructeur de fourmis, coquerelles et insectes rampants](#) (N° d'homologation 27124)
- [Insect Stop destructeur d'insectes rampants en poudre](#) (N° d'homologation 28231)
- [Le destructeur d'insectes](#) (N° d'homologation 24314)
- [Niban appât granuleux D](#) (N° d'homologation 26564)
- [Ortho Ant B Gon Max éliminateur de fourmis liquide](#) (N° d'homologation 9167)
- [Pre Ser Vor 25-3](#) (N° d'homologation 26973)
- [Pro Poudre insecticide professionnelle contre les coquerelles](#) (N° d'homologation 19919)
- [R Value's Roach Kil](#) (N° d'homologation 21996)
- [Raid tue-fourmis liquide](#) (N° d'homologation 18449)
- [Safer's Attack fourmicide](#) (N° d'homologation 20203)



- [Shell-Guard](#) (N° d'homologation 25662)
- [Super tue-fourmis](#) (N° d'homologation 24074)
- [Surekiller Bug Buster poudre insecticide](#) (N° d'homologation 21054)
- [Surekiller poudre insecticide](#) (N° d'homologation 26872)
- [Terro destructeur de fourmis](#) (N° d'homologation 30891)
- [Wilson Antout pour fourmis charpentières](#) (N° d'homologation 31910)
- [Wilson Antout pour fourmis charpentières, à piles](#) (N° d'homologation 31901)
- [Wilson Antout pour fourmis charpentières, à piles, recharge](#) (N° d'homologation 31902)
- [Wilson liquide Antout](#) (N° d'homologation 14116)

Pour de plus amples renseignements

- [Acide borique](#)
- [Note d'information - Santé Canada conseille aux Canadiens d'éviter les recettes de bricolage et de pesticides contenant de l'acide borique](#)
- [Décision de réévaluation RVD2016-01, Acide borique et ses sels \(bore\)](#)
- [La réglementation des pesticides au Canada](#)

Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquer avec le [Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire](#) de Santé Canada